

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 23 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège, à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CLEC'H Vincent ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy.



DELBU2024-01-002

Economie, emploi et relations entreprises : Cession d'un terrain supplémentaire à l'enseigne DISTRI-PEINT : ZA de la Croix Blanche à Squiffiec

Vu la délibération n°DELBU2023-02-011 du 7 février 2023, par laquelle le Bureau Communautaire a rendu un avis favorable à la cession à l'enseigne DISTRI-PEINT, d'un terrain de 900 m² à prendre sur la parcelle ZL273p sis zone d'activités de la Croix Blanche à Squiffiec.

Considérant que l'enseigne DISTRI-PEINT, spécialisée dans l'activité de vente et de conseils de peintures, avait pour projet de bâtir son nouveau bâtiment sur ledit terrain.

Considérant que le plan de division dressé par le cabinet de Géomètre-Expert GEOMAT, a délimité un lot d'une superficie totale de 1 009 m², soit une surface supplémentaire de 109 m² par rapport à la surface initialement délibérée.

Considérant qu'il convient alors d'ajuster la parcelle en prenant l'espace supplémentaire tel que désigné ci-après:

DESIGNATION : COMMUNE DE SQUIFFIEC

Lot d'une superficie de 109 m² correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
ZL	277 <i>(anciennement 273p)</i>	ZA de Blanche	Croix 1 a 07 ca
ZL	197	ZA de Blanche	Croix 0 a 02 ca

Considérant que le prix de cession proposé est de 15 € HT le mètre carré (quinze euros hors taxes).

Considérant que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur prix total selon les parcelles, en fonction des régimes appliqués lors des acquisitions), et que Guingamp-Paimpol Agglomération est assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge. Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Vu l'avis des Domaines émis en date du 19/12/2022 et établissant la valeur vénale de la parcelle ZL277, anciennement ZL273p, à 15 € HT/m².

Vu l'avis des Domaines émis en date du 24/10/2023 et établissant la valeur vénale de la parcelle ZL197 à 15 € HT/m².

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité décide :

- De se prononcer favorablement sur la cession à DISTRI-PEINT ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain supplémentaire désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 15 € HT le m².
- De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le protocole d'accord puis l'acte de vente à intervenir et toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

